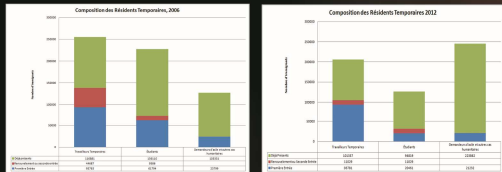


Survol des voies d'entrée des migrants économiques au Canada 2006 - 2012

Projet complété dans le cadre du PIRPC 2013 sous la tutelle de Prof. Hélène Pellerin, par Catherine Potvin

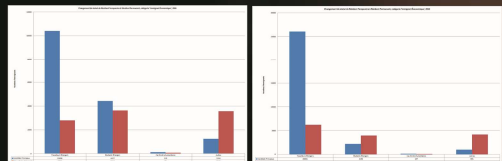
Introduction:

Cette affiche présentera une partie de l'analyse statistique qui a été effectuée à partir de l'étude du volume des flux des 19 catégories d'immigration entre les années 2006-2012. En comparant les flux avec les changements politiques relatifs à l'immigration qui ont été implémentés durant cette période de temps nous pouvons établir quelques corrélations tentatives entre les nouvelles politiques et leurs effets sur les programmes visés. Finalement, certaines incongruités du système actuel sont adressées.



Résidents temporaires au Canada en 2006-2012 selon leur statut professionnel et les conditions de leur entrée.

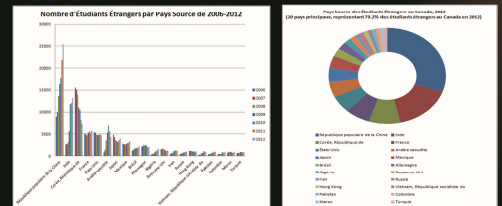
Les nouvelles admissions ont subi une baisse importante en 2012, diminuant de plus de 25 000 nouvelles entrées et 60 000 renouvellements de permis de résidence. En 2011, le gouvernement canadien a instauré une évaluation de conformité afin de protéger les TETs des employeurs qui ne respectaient pas les contrats pour lesquels ont été préparés les AMTs. Puis, un nouveau maximum cumulatif de 4 ans a été mis en place, obligeant les TETs perpétuels à sortir du pays pour un minimum de 4 ans avant de refaire une demande de TET au Canada. Finalement, en juillet 2012, CIC a déclaré ne plus traiter les demandes de permis de travail visant des emplois dans les secteurs à risque d'exploitation sexuelle. Ces trois changements politiques semblent être les facteurs déterminants aux grands changements dans l'entrée des TETs au Canada en 2012.



Changement de Statut de Résident Temporaire à Résident Permanent-Catégorie 'Immigrant Économique', selon le statut initial de résident temporaire de l'immigrant, entre 2006 et 2012.

Il n'est pas clair si la réduction importante des taux de transition observée a été causée par l'imposition d'un nouveau plafond aux nouvelles applications, à la mise à jour des professions admissibles au programme, au nouveau prérequis d'une preuve de compétence linguistique ou à l'abolition de l'exemption d'AMT pour les développeurs de logiciels, ce dernier règlement imposé en septembre 2010.

Le dernier plafond imposé au PQF en 2011 n'a pas eu un grand impact sur les admissions finales au pays à travers ce programme. Par contre, l'ouverture du nouveau volet de PQF en novembre 2011 donnant accès au programme aux doctorants étrangers pourrait être une des raisons pour cette stabilité entre les années 2011 et 2012 (pas visible sur les graphiques ci-dessus).



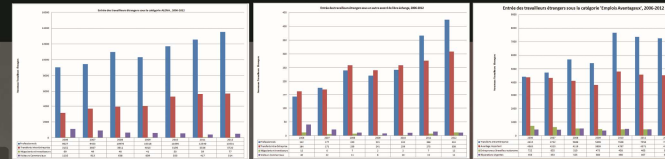
Entrées des étudiants étrangers au Canada par pays source, entre les années 2006 et 2012.

La durée du séjour permise par l'entremise de ce programme est très flexible et se perpétue tant que le candidat demeure étudiant et qu'il continue de satisfaire aux conditions du visa auquel il est attiré. Le candidat peut, une fois au Canada, qualifier au programme de permis de travail post-diplôme (et éventuellement le PQF) ou directement au PQF s'il est étudiant au doctorat.

Le gouvernement exerce un contrôle très limité sur la sélection des candidats à ce programme. Ce sont principalement les institutions académiques qui se chargent de se promouvoir à l'étranger par l'entremise d'accords bilatéraux, de programmes d'échanges, de réseautage propre à certaines disciplines, de contacts personnels, etc. Il reste que les accords bilatéraux entre entreprises et/ou institutions académiques, ainsi que des facteurs économiques propres à chaque pays, auront des effets particuliers sur les flux provenant de chaque nation individuellement et que ces facteurs ne peuvent pas être cernés par la présente étude.

Les voies d'entrée au Canada

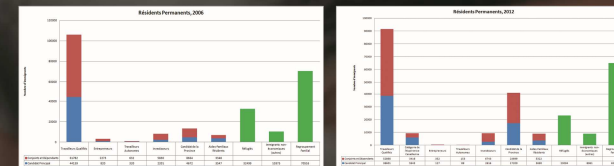
- **Programme fédéral des travailleurs qualifiés (PFQ)**
 - Entrée directe
 - Programme fédéral des métiers spécialisés
- **Travailleurs étrangers temporaires (TET)**
 - Travailleurs agricoles saisonniers
 - Travailleurs étrangers temporaire : Volet Agricole
 - Aides familiaux résidents
 - Projet pilote pour les Travailleurs possédant un niveau réduit de formation officielle
 - Programme d'étude ou d'emplois réciproques
 - Transferts intra-entreprise
- **Étudiants étrangers**
- **Gens d'affaires**
 - Investisseurs
 - Entrepreneurs
 - Travailleurs autonomes
 - Démarrage d'entreprise
- **Candidats des provinces (5 catégories)**
- **Asile et Réunification familiale**
 - Réfugiés et autres cas humanitaires
 - Réunification familiale
- **Programmes ponts et facilitateurs**
 - Catégorie de l'expérience canadienne
 - Programme de pontage pour les aides familiaux résidents
 - Programme du permis de travail post-diplôme
 - Accords multilatéraux



Aperçu des catégories de facilitateurs (ALENA ou Autre ALE, Emplois Avantageux ou Recherche et Études) sous lesquelles appliquent les candidats de différents programmes durant les années 2006-2012.

Tous les programmes de travailleurs étrangers temporaires requièrent que l'employeur canadien reçoive un AMT positif pour le poste présenté à l'exception des programmes d'études et d'emplois réciproques, puisque ceux-ci offrent par défaut des postes pour les canadiens à l'étranger en échange réciproque pour des postes au Canada.

Puisque les voies d'entrées régies par les accords bilatéraux sont exemptées de la nécessité pour un AMT, leur popularité a grandement augmenté dans les dernières années. L'abolition de l'exemption d'AMT pour les développeurs de logiciels en 2010 est peut-être la cause du saut en application pour les transferts intra-entreprise dans la même année, les employeurs préférant trouver une voie alternative de migration qui ne requière pas d'AMT.



Résidents permanents selon leur statut à l'entrée (Candidat Principal ou Conjoints et Dépendants) et leur voie d'entrée au Canada, durant les années 2006-2012.

Le programme du Candidat des Provinces est devenu de plus en plus populaire depuis son lancement en 1998. Les programmes de pontage, comme par exemple la Catégorie de l'Expérience Canadienne, le Programme de Pontage pour les Aides Familiaux Résidents, le Programme du permis de travail post-diplôme et l'ensemble des accords multilatéraux fédéraux, ont été développés afin d'aider les immigrants temporaires à accéder à la résidence permanente ou de faciliter l'admissibilité du candidat aux programmes de migration temporaire ou/et permanente. Les catégories d'Investisseurs et d'Entrepreneurs, sous le programme d'immigration des gens d'affaires, sont présentement en moratoire (depuis juillet 2012 et 2011, respectivement) lors de l'évaluation de ces programmes. Les statistiques présentées sont donc moins fiables lors de la projection sur l'avenir de ces voies d'entrée.

Certaines incohérences des programmes tels qu'ils existent:

- Les étudiants étrangers doivent satisfaire l'agent d'immigration quant à leur intention de quitter le pays à la fin de leurs études, sous peine de se voir refuser le visa étudiant. Par contre, le Canada offre plusieurs programmes de pontage pour les étudiants étrangers afin de leur permettre de trouver un emploi, d'accéder au programme de la Catégorie de l'Expérience Canadienne et éventuellement d'accéder à la résidence permanente à travers le programme des travailleurs qualifiés au Fédéral.
- Le programme du Candidat des Provinces a été établi pour que les provinces puissent combler des besoins professionnels locaux de façon plus efficace et ciblée. Par contre, les travailleurs retiennent le droit de quitter la province une fois admis et une fois qu'ils ont reçu leur résidence permanente. Les régions qui sont moins attrayantes aux étrangers mais qui ont besoin de plus de main d'œuvre se retrouvent éventuellement mal servies par les pratiques courantes.
- Le Québec possède sa version provinciale de presque tous les programmes fédéraux, et ne participe donc pas à toutes les initiatives fédérales d'immigration. Cette dualité entre le Québec et le gouvernement fédéral dédouble les efforts de gestion des programmes et limite la capacité du gouvernement d'estimer les nouvelles entrées que le pays peut absorber : les candidats, une fois au pays, ont généralement la liberté de mouvement à travers toutes les provinces peu importe par quel programme et dans quelle province ils ont été admis.
- Tous les programmes d'immigration 'économique' ont été créés dans le but d'apporter des travailleurs économiquement sains ou autrement qualifiés sur le marché de travail canadien. Par contre, pour chaque candidat qualifié il y a souvent un ou plusieurs dépendants qui l'accompagnent. Il serait donc logique de revoir les critères d'admission des candidats en mettant plus d'emphasis sur la capacité d'adaptation de la famille au complet, et moins sur des attributs économiques propres au candidat principal.

Conclusion:

Le système d'immigration canadien est d'une complexité importante et est en constante transformation. Nous sommes présentement dans une époque de grands changements dans plusieurs des politiques relatives à l'immigration. L'existence d'incohérences entre les attentes des individus, les politiques provinciales et nationales et entre les agences de sécurité et ceux de développement est inévitable. Il reste que les évaluations effectuées au niveau des employeurs et des institutions académiques sont hautement favorables à l'existence des programmes d'immigration présentement en place. Finalement, les analyses offertes dans ce projet ne touchent que brièvement aux causes sous-jacentes des changements observés dû à la pluralité des facteurs locaux et internationaux pouvant influencer l'immigration au Canada et aux nombreux changements politiques au Canada qui peuvent affecter, directement ou indirectement, plusieurs catégories d'immigrants à la fois.

Références additionnelles :

Association des Universités et Collèges du Canada : www.aucc.ca
 Canada Work Visa : www.canadaworkvisa.ca
 Citoyenneté et Immigration Canada : www.cic.gc.ca
 CUPE : www.cupe.ca
 Emploi et Développement Canada : www.rhdcc.gc.ca
 Foreign Affairs, Trade and Development Canada :